



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

9-11 rue de Paris

Réparation d'un fourreau Télécom

entre le 03 novembre 2025 et le 28 novembre 2025

N/Réf. HC/NB/EF – **Arrêté n° 2025-138**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de travaux concernant des travaux de réparation d'un fourreau télécom sur trottoir,

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationner et la mise en place d'une déviation piétonne pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier,

ARRETONS

Article 1 : **Entre le 03 novembre 2025 et le 28 novembre 2025**, SAS NR78 – 7 rue de Rangipont – 78440 ISSOU, réalisera des travaux de réparation pour le compte d'Orange sur trottoir.

Article 2 : L'entreprise effectuant les travaux aura en charge d'assurer en permanence un passage pour les véhicules d'incendie et de secours,

Article 3 : **L'entreprise chargée des travaux aura à sa charge la mise en place de la signalisation temporaire du chantier.** Elle sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation qui devra être conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié notamment par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

Article 4 : Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 fera l'objet d'un procès verbal et/ou d'une demande d'enlèvement pour stationnement illégal.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 15 octobre 2025



Hervé CAMARD
Pour le Maire et par délégation
Le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux travaux